



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 avril à 18h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

• **Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Madame Annie DUPAS, Monsieur Mario LESAGE, Adjoint, Monsieur Guy FOURNIER, Monsieur Martial SUZE, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Madame Véronique NOBLE, Madame Séverine CHAMPETIER et Monsieur Maxime RIGOULAY, Conseillers

• **Personne excusée :**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Véronique NOBLE en tant que secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 20 mars 2026

Compte rendu approuvé à l'unanimité

Délibération 2026-22 : Adoption du Compte Financier Unique 2025 de la Commune

Le Conseil municipal examine le Compte Financier Unique du budget communal 2025, qui fait apparaître :

- un excédent de 404 236,19 € en section de fonctionnement ;
- un déficit de 113 717,63 € en section d'investissement.

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil siège sous la présidence de Monsieur Mario LESAGE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le Compte Financier Unique 2025.

Résultat du vote : 9 voix pour, 0 contre, 1 abstention.

Délibération 2026-23 : Affectation de résultat

Le Conseil municipal, après avoir examiné le Compte Financier Unique 2025, constate les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de 404 236,43 € ;
- un déficit d'investissement de 113 717,63 € ;
- des restes à réaliser d'investissement de 0,00 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement s'établit donc à 113 717,63 €.

Le Conseil décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 113 717,63 € en réserve d'investissement (compte 1068) afin de couvrir le besoin de financement ;
- 290 518,80 € en report de fonctionnement (compte 002).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette affectation à l'unanimité.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Délibération 2026-24 : Vote du Budget Primitif Communal 2026

Madame Martine SOREL, Maire, présente le Budget Primitif 2026 de la commune.

Il s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 660 916,80 € en dépenses et en recettes ;
- Section d'investissement : 407 717,63 € en dépenses et en recettes ;
- Budget total : 1 068 634,43 €.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2026, avec :

- report de l'excédent antérieur de fonctionnement de 290 518,80 € au compte 002 ;
- report du solde d'exécution d'investissement de 113 717,63 € au compte 001.

Résultat du vote : 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Délibération 2026-25 : Vote des taux d'imposition des taxes locales 2026

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026.

Il est rappelé que plusieurs propositions ont été examinées au cours des échanges :

- une première proposition à 34,93 % (TFPB), 71,10 % (TFPNB) et 16,05 % (TH) ;
- une deuxième proposition à 39,15 % (TFPB), 79,70 % (TFPNB) et 17,99 % (TH), soutenue par 4 conseillers
- une troisième proposition à 41,92 % (TFPB), 85,33 % (TFPNB) et 19,26 % (TH), soutenue par 7 conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal retient la troisième proposition et fixe les taux comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 41,92 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 85,33 % ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19,26 %.

Résultat du vote : 7 voix pour, 4 voix contre, 0 abstention.

Délibération 2026-26 : Contrat de tiers-payant carte de bus scolaire – IMAGINE'R

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la société IMAGINE'R a transmis le contrat de vente de tiers-payant 2026-2027 relatif au financement des cartes IMAGINE'R pour les collégiens et lycéens.

Il est demandé au Conseil de définir le mode de prise en charge des titres de transport.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- autorise Madame le Maire à signer le contrat avec l'agence IMAGINE'R ;
- retient le choix n°4 : prise en charge d'un montant fixe personnalisé par client, le complément ainsi que les frais de dossier restant à la charge de l'usager.

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstentions

Délibération 2026-27 : Demande de subvention : Prise en charge partielle du coût d'un minibus de l'entreprise OLICARS pour les élèves de l'école d'AMBLEVILLE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de participer à hauteur de 250 € au financement de la location d'un minibus destiné aux enfants de l'école d'Ambleville, à la suite de la demande de l'enseignante.

Cette participation sera versée à l'entreprise Olicars sur présentation des justificatifs nécessaires.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, chapitre 65, article 65738.

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, transmise au représentant de l'État et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2026-28 : Désignation et modalités d'exercice du référent déontologue

Le Maire informe le Conseil municipal de l'obligation de désigner un référent déontologue chargé d'apporter aux élus tout conseil utile au respect des principes déontologiques de la charte de l' élu local.

Ce référent peut être saisi à titre individuel et confidentiel par tout élu, afin d'obtenir un avis consultatif sur des questions relatives à l'exercice du mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de désigner :

- Monsieur Philippe TISSIER, juriste en droit public ;
- Madame Karine LE GOUHIR, juriste en droit public.

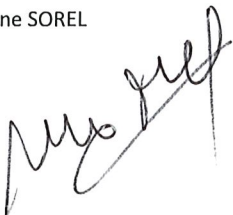
Les référents exercent leur mission de manière indépendante pour la durée du mandat municipal à compter du 17 avril 2026.

Résultat du vote : 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Maire

Martine SOREL



La secrétaire de séance

Véronique NOBLE

